

COMMUNE de HOUSSEN

EXTRAITS PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN SEANCE DU 09 JANVIER 2025

PROJET D'ACQUISITION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la maison sise 2 Place du 18 Juin, section 04 parcelle 85, va être mise en vente prochainement.

L'acquisition de ce bien immobilier est un projet de longue date car son emplacement à proximité immédiate de la salle des fêtes et de l'école est plus que stratégique.

Madame le Maire a rencontré le propriétaire et a pu visiter cette maison sur trois niveaux (combles partiellement aménagées incluses), qui date des années 50, d'une surface de 170 m² environ sur une parcelle de 7,61 ares.

L'état d'entretien du bien est vétuste. De nombreuses fissures sont visibles sur les murs et les plafonds. Des travaux importants sont à prévoir : électricité, isolation, plomberie, chauffage entre autres. La charpente paraît saine. La couverture est en état correct. La toiture à quatre pans est non isolée. La façade extérieure est en état très moyen. Le bien dispose d'une cour pavée, avec une ancienne fosse septique et un jardin. La propriété est clôturée.

Le propriétaire, Monsieur Hubert KIENLEN, propose de vendre ce bien immobilier pour 230 000,00 € TTC hors frais de notaire.

Madame le Maire rend compte de l'avis du Domaine qui a visité l'immeuble le 14 novembre 2024. La valeur vénale du bien est arbitrée à 215 000,00 €, hors taxe et hors droits, assortie d'une marge d'appréciation de 15 %.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à réfléchir sur l'acquisition éventuelle de ce bien qui pourrait permettre de développer les services à la population.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**

Vu les articles L. 1311-9 à L 1311-12 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L. 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P),
Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale du 18 novembre 2024,

DECIDE d'acquérir ce bien immobilier, sis 2 Place du 18 Juin à Houssen, au prix proposé par le propriétaire, soit 230 000,00 € TTC hors frais de notaire,

AUTORISE Madame le Maire à procéder à l'acquisition par acte notarié de cet immeuble et à signer l'acte d'acquisition correspondant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette acquisition.

DIVERS

Population INSEE

Madame le Maire communique au Conseil Municipal les nouvelles populations légales de la Commune en vigueur au 1^{er} janvier 2025 :

Population municipale :	2 358 habitants
Population comptée à part :	39 habitants
Population totale :	2 397 habitants.

Le **Conseil Municipal PREND ACTE** de ces informations.